

## **Procès-verbal de dissolution anticipée de la société.**

L'an 2024, le 31 août 2024, à Angoulême, Monsieur AISSAOUI Hamza, président de la société 16000 PIZZA, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000.00 euros, immatriculée au RCS de ANGOULEME sous le numéro 889 863 965, et dont le siège est situé à 239 Rue de Montmoreau 16000 ANGOULEME.

A pris la décision suivante relative à la dissolution anticipée de la société :

### **Première décision**

L'associé a décidé la dissolution anticipée de la SASU 16000 PIZZA à compter du 31 août 2024 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément à l'article L.237-2 du code de commerce.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.

Conformément aux dispositions de l'article précisé du code de commerce, la dénomination de la société sera suivie de la mention « société en liquidation ».

Le siège social de la liquidation est fixé à l'adresse suivante :  
239 Rue de Montmoreau  
16000 ANGOULEME

### **Deuxième décision**

Le liquidateur de la société est Mr AISSAOUI Hamza, président, demeurant 7 Passage Mafalda 16000 ANGOULEME lequel déclare accepter ce mandat et ne pas être empêché de l'exercer par des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur.

### **Troisième décision**

L'associé donne tous les pouvoirs au porteur de l'original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité ou de dépôts qu'elles entraîneraient.

Le présent procès-verbal, signé par les associées, sera consigné sur son registre des décisions.

Le Président  
Mr AISSAOUI Hamza

